



Avis de Soutenance

Madame Maelys GRANGE

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

La vulnérabilité en droit social

dirigés par Monsieur Frédéric GUIOMARD

Soutenance prévue le **lundi 1^{er} juin 2026 à 13h30**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle MS001

Composition du jury proposé

M. Frédéric GUIOMARD	Université Toulouse Capitole	Directeur de thèse
M. Alexis BUGADA	Aix Marseille Université	Rapporteur
M. Pascal LOKIEC	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteur
Mme Marie MERCAT-BRUNS	Sciences Po école de droit	Examinatrice
Mme Sarah TORRICELLI-CHRIFI	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Examinatrice

Mots-clés : Vulnérabilité, Subordination juridique, Droit social, Catégories, Faiblesse, Autonomie

Résumé :

Bien que la notion de vulnérabilité soit souvent présentée comme l'apanage du droit civil, elle s'inscrit pleinement dans le droit social. Elle entretient non seulement des liens notionnels ambivalents avec la subordination juridique, mais elle irrigue également nombre de règles dans le champ du droit social, et ce, depuis ses prémices. En effet, le législateur tant du XIX^{ème} siècle que du XX^{ème} siècle identifie des catégories d'ouvriers et de salariés présentant une faiblesse, auxquelles il attribue des protections spécifiques. Cette logique a fondé un traitement catégoriel des vulnérabilités, qui perdure aujourd'hui. Si le droit social n'a jamais ignoré la fragilité humaine, la question paraît recevoir une actualité nouvelle. Le contexte démographique, social et économique conduit à faire du traitement des vulnérabilités une préoccupation majeure de nos sociétés contemporaines. Au-delà des critiques relatives à la catégorisation en tant que méthode de traitement des vulnérabilités, les réflexions contemporaines redéfinissent la notion autour d'une approche relationnelle. Le droit social s'imprègne de ces nouveaux contextes en empruntant de nouvelles voies dans la manière de protéger les personnes vulnérables. Il cherche de plus en plus à aménager l'environnement des personnes vulnérables et s'inspire du droit des personnes en promouvant des dispositifs favorisant leur autonomie. Le droit social est en train de renouveler profondément la façon dont il identifie et protège les fragilités humaines inhérentes à la personne physique, qu'est le salarié.